

Conditions d'engagement

Coupe et Championnats de France

Challenge Open

Ski Nordique

PREAMBULE

Les disciplines ski et snowboard sont organisées au niveau national par la Commission Sportive Sports d'hiver de la Fédération Française Handisport, qui œuvre sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Technique National FFH, et, par délégation, des coordinateurs des différents services de la Direction Technique Nationale.

Ce règlement sportif est un document officiel contenant les règles et les prescriptions spécifiques régissant la conduite et le déroulement des manifestations sportives de ski et snowboard.

Ce règlement fixe et définit les conditions de participation, les obligations des participants, les règles du jeu, les critères d'éligibilité, les procédures de qualification, les sanctions en cas de violation des règles, les catégories de handicap, les critères de classification des sportifs et d'autres aspects liés à l'organisation et à la gestion des événements sportifs.

Il vise à assurer l'équité, la sécurité et l'intégrité de la compétition et des pratiquants Handisport, ainsi que le respect des valeurs et des principes du sport. Il s'applique à tous les participants, y compris les sportifs, les entraîneurs, les officiels, les organisateurs et le public.

Il vise également à promouvoir l'inclusion et la diversité dans le sport, encourageant ainsi la participation des personnes en situation de handicap moteur et sensoriel à tous les niveaux de compétition.

1. Calendrier national

Retrouvez les dates des compétitions nationales sur :
<https://www.ski-handisport.org/circuit-coupes-de-france/>

2. Calendrier international

Le calendrier international du nordique est géré par la Fédération internationale de Ski. Il est disponible au lien suivant :
<https://www.fis-ski.com/DB/para-snowsports/para-cross-country/calendar-results.html?noselection=true&mi=menu-calendar>

Le calendrier international du biathlon est géré par l'union internationale de biathlon.
Il est disponible au lien suivant :

<https://www.biathlonworld.com/fr/calendar>

3. Réglementation sportive

Les compétitions de ski et snowboard, organisées par ou sous l'égide de la Commission Sportive des Sports d'hiver FFH, sauf mention contraire spécifié dans ce règlement FFH, respectent la réglementation sportive éditée par la Fédération Internationale de Ski (FIS), l'IBU et par la Fédération Française de ski (FFS) disponible sur :

<https://www.fis-ski.com/para-cross-country>

<https://www.biathlonworld.com/fr/inside-ibu>

<https://ffs.fr/reglements/categories/ski-de-fond/>

<https://ffs.fr/reglements/categories/biathlon/>

Les compétitions suivantes sont régies par le présent document :

- Les Championnats de France Ski nordique
- Les Coupes de France Ski nordique
- Les challenges Open Ski nordique

Toute autre compétition, sans délivrance de titre, reste libre d'être organisée par le comité d'organisation local selon ses propres règlements.

Néanmoins, la commission sportive invite l'organisateur à appliquer les règles du présent document pour entrer dans une démarche harmonisée au bénéfice des sportifs.

a) Licence

Tout athlète (et guide) engagé en compétition doit obligatoirement être titulaire de licence sportive de la saison en cours selon les règles consultables suivantes :

Compétitions	Licence FFH Loisir	Licence FFH Compétition dans la discipline pratiquée	ATP Autres Titres de Participation (2 jours ou 10 mois)
Championnats de France	X	✓	X
Coupes de France	X	✓	X
Opens	✓	✓	✓
Autres compétitions sans délivrance de titre	✓	✓	✓

NB / Si une de ces épreuves est également déclarées à la FIS ou IBU, l'athlète devra également être titulaire d'une licence FFS et d'une licence FIS ou IBU.

Modalités d'application:

- Le sportif doit être licencié au moment de son inscription à la compétition. Ou prendre une licence ATP à la journée sur les Opens.
- Un contrôle de la licence et d'une pièce l'identité peut être effectuée par l'organisateur ou la commission sportive à n'importe quel moment pendant la compétition

b) Catégorie d'âge et de genre

Saison 2025-2026

Pour participer à une Coupe de France ou aux Championnats de France de ski nordique, il faut être U14 au minimum, soit être né en 2012 ou avant pour la saison 2025/2026.
Idem pour les challenges Open.

Pour les courses FIS, il faut être né en 2010 ou avant pour la saison 2025/2026.
Catégorie Jeune = jeune U14 (né en 2012) à U18 (2008 pour 2025/2026)
Catégorie Senior = U19 à U 45 (de 2007 à 1981 pour la saison 2025/2026)
Catégorie Master = U 46 et plus (né en 1980 et moins pour la saison 2025/2026)

c) Sportifs mineurs et responsabilité

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du responsable de la compétition et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

d) Classification

Coupes de France et Championnats de France :

Les Procédures et règlement Classification national, Le tableau des catégories et coefficients sont disponibles sur le site : <https://www.ski-handisport.org/classification/>

Les critères de classification, les catégories et coefficients sont identiques à ceux instaurés par la Fédération Internationale de Ski ou d'IBU.

Les critères de classification, les catégories et coefficients sont identiques à ceux instaurés par la Fédération Internationale de Ski, l'IBU et par l'ICSD. A noté que nous incluons les sourds dans nos classements et compétitions.

De plus, les compétitions sont ouvertes aux athlètes de petite taille, en catégorie "SS" (Short Statu).

Ils doivent fournir un formulaire de diagnostic médical comprenant la preuve de l'état de santé sous-jacent ayant conduit à la déficience admissible. (voir règlement classification <https://www.ski-handisport.org/classification/>)

Tout nouveau compétiteur devra valider sa classification pour être classé et marquer des points. (voir règlement classification <https://www.ski-handisport.org/classification/>)

Les athlètes non classifiés peuvent courir sous conditions. Il est possible de participer à une Coupe de France ou Championnats de France sans avoir validé leur classification. Mais dans ce cas, le jury classera le participant dans la catégorie la moins favorable en rapport avec son handicap et il ne pourra pas marquer de point au classement général.

Sur une Coupe de France, on retiendra le résultat uniquement pour son classement sur la journée de compétition.

Sur les Championnats de France, il ne pourra pas prétendre au titre ou au podium et il apparaîtra seulement sur le classement scratch.

Si le jury ne peut pas déterminer une classification provisoire, la personne pourra prendre le départ de la compétition, mais ne sera pas classée sur l'épreuve, seul son temps net apparaîtra sur les résultats en fin de classement.

Challenge Open:

Tous les handicaps sont acceptés (pas de classification officielle). Les compétiteurs ayant été

déclaré (Non éligible (NE) lors d'une session de classification peuvent participer aux Opens. Afin de pondérer les temps chronométrés, chaque participant devra déclarer de bonne fois lors de son inscription sa catégorie de handicap. Aussi, certains sportifs peuvent avoir un coefficient positif en fonction de leur handicap.

Le Jury se réserve le droit de modifier la catégorie d'une personne, pour attribuer un coefficient plus adapté à son handicap.

e) Guide

Pour les athlètes NS1, un guide est obligatoire. Pour les athlètes NS2 et NS3, un guide est également autorisé mais pas obligatoire.

Un concurrent peut changer de guide pendant la compétition si le guide a un accident ou ne peut pas suivre.

f) Regroupement de catégorie

Coupe de France et Classement général du circuit:

Toutes les catégories sont regroupées sous un même classement général en prenant compte les coefficients déterminés à l'international + les sourds à 99%.

(cf. coefficients FIS à l'international « factors list » dans <https://www.fis-ski.com/para-cross-country/documents>)

Le tableau des catégories et coefficients nationaux seront visibles sur le site :

<https://www.ski-handisport.org/reglements/>

Si le nombre d'inscrit est inférieur à 4 dans une catégorie, le jury se garde le droit de rassembler cette catégorie avec une ou plusieurs autres de même sexe et faire un classement commun pour décerner le titre.

Cette décision est prise et annoncée lors du comité de course ou au plus tard avant le départ de la course.

Championnats de France :

Les catégories sont réparties comme à l'international (DV/debout/assis/Petite taille) en prenant compte des coefficients déterminés à l'international. (voir « Percentage List » dans <https://www.fis-ski.com/para-cross-country/documents>)

Plus la catégorie des Sourds, et des Personnes de petites tailles.

Le tableau des catégories et coefficients nationaux seront visibles sur le site :

<https://www.ski-handisport.org/reglements/>

Si le nombre d'inscrit est inférieur à 4 dans une catégorie, le jury se garde le droit de rassembler cette catégorie avec une ou plusieurs autres de même sexe et faire un classement commun pour décerner le titre.

Cette décision est prise et annoncée lors du comité de course ou au plus tard avant le départ de la course.

Challenge Open :

Tous les participants sont regroupés sous un même classement en prenant compte les

coefficients déterminé par sa catégorie de handicap Open.

Le tableau des catégories et coefficients seront visibles sur le site :

<https://www.ski-handisport.org/reglements/>

Pour les Opens, le Jury se réserve le droit de modifier la catégorie d'une personne, pour attribuer un coefficient plus adapté à son handicap.

Si le nombre d'inscrit est inférieur à 4 dans une catégorie, le jury se garde le droit de rassembler cette catégorie avec une ou plusieurs autres de même sexe et faire un classement commun pour décerner le titre.

Cette décision est prise et annoncée lors du comité de course ou au plus tard avant le départ de la course.

g) Parcours

Coupes de France et Championnats de France :

Le format des courses se décide en concertation avec le directeur des sports d'hiver de la FFH. Le tracé des pistes doit être validé par la commission des sports d'hiver et ne pourra en aucun cas être modifié sans l'accord de la commission.

Il est nécessaire de mettre en place un tracé spécifique sans trop de difficultés (montées et descentes à forts pourcentages, virages serrés en bas de descentes) pour les skieurs assis.

Description des épreuves:

Piste de fond :

- pistes relativement faciles
- balisage par fanions, jalons de couleurs propres à chaque boucle et panneaux directionnels si besoin
- zone de bouclage matérialisée clairement
- plan des pistes sur le stade de départ

Compétition de ski de fond :

- U15 : Ko sprint (0,6 à 1km), 3 à 5km pour la distance
- U17 : Ko sprint (0,6 à 1km), 3 à 5km pour la distance
- U20 : Ko sprint (0,6 à 1km), 3 à 10km pour la distance
- Senior & Master: Ko sprint (0,6 à 1,2km), 5 à 10km pour la distance

Biathlon - Pas de tir et anneau de pénalité :

- les cibles pour les carabines à plombs et les tapis pour la mise en place du pas de tir sont fournis par l'organisation
- les cibles pour les déficients visuels sont fournies par les athlètes eux-mêmes
- les carabines et les munitions sont amenées par les compétiteurs (carabines sonores pour les DV et carabines à plombs)
- une zone de coaching, d'attente des guides et de stockage des armes est prévue 5m derrière les tapis
- L'entrée et la sortie du pas de tir est matérialisée
- Un anneau de pénalité de 150m est situé à la sortie du pas de tir, signalé et matérialisé

Compétition de Biathlon :

- U15 : 3 à 5km

- U17 : 3 à 5km
- U20 : 3 à 10km
- Senior & Master : 6 à 12,5km

Challenge Open :

Le parcours sera généralement commun avec la Coupe de France qui sera organisée en même temps, le Jury peut décider de modifier celui-ci afin d'être adapté aux participants Open.

Il est demandé aux participants d'être autonomes dans leur pratique et d'être capable de skier sur une piste verte à bleu, ou niveau ESF Classe 1. Chaque participant (ou son tuteur légal) engage sa responsabilité et certifie qu'il a le niveau requis pour participer et pratiquer dans le parcours imposé.

le Jury se réserve le droit de retirer un participant de la course, s'il estime que son niveau de pratique est trop faible et qu'il se met en danger et/ou met en danger les personnes autour de lui.

h) Tenue sportive et équipement

Le fartage doit respecter les règles internationales. Noté que depuis la saison 2023/2024 le fartage au fluor est interdit.

Les carabines utilisées sont celles de chaque coureur.

Les séances de tir d'entraînements, d'entraînements officiel, ou en compétition se feront sous la tutelle du responsable du pas de tir.

Ce sont des carabines à plombs, la distance réglementaire est de 10 mètres.

Les carabines sont réglées de manière générale en amont de la compétition ainsi que le matin même, par une seule et unique personne en fonction des conditions météorologique du jour.

Le poids de la détente doit être réglementaire (150 g minimum) identique et pesé avant chaque compétition et pour chaque carabine.

Chaque carabine doit être équipée de chargeurs (5 plombs).

Pour les DV, ils apportent chacun leur carabine. L'installation sur le pas de tir se fera dans l'ordre d'arrivée et le tir se fera avec la carabine présente sur le tapis assigné (donc pas forcément avec sa carabine).

Pour tir aux plombs, air comprimé, les cibles sont fournis.

Tous les participants aux Coupes de France ou aux Championnats de France, doivent avoir une personne désignée qui s'occupe de sa carabine sur le pas de tir et validée par le responsable du pas de tir.

Pour les challenges Open, les carabines seront fournies par l'organisation.

4. Podiums, titres et récompenses

a) Règle du Minus One

L'attribution des médailles en fonction du nombre de sportifs participants se fera dans le respect de la règle du Minus One, comme suit :

- Pas de titre ni médaille, si un seul sportif

- Une médaille d'or, si deux sportifs
- Une médaille d'or et une médaille d'argent si 3 sportifs
- Un podium complet à partir de 4 sportifs

b) Podiums challenge Open

- 1 podium Général Femmes et Hommes, toutes catégories confondues

c) Podiums Coupe de France

- 1 podium jeune U14 à U18 (soit de 2012 à 2008 pour la saison 2025/2026) femmes et hommes toutes catégories
- 1 podium jeune assis femmes et hommes, si pas la même distance parcourus que Jeune toutes catégories
- 1 podium général déficient visuel / debout / sourd femmes et hommes / Personne de petite taille
- 1 podium assis général femmes et hommes, si pas la même distance que toutes catégories

Lorsque qu'un podium n'est pas complet, seul le vainqueur peut être appelé.

Si le nombre d'inscrit est inférieur à 4 dans une catégorie, le jury se garde le droit de rassembler cette catégorie avec une ou plusieurs autres de même sexe et faire un classement commun. Ces 2 décisions seront validées et annoncées la veille de la course lors du comité de course.

d) Classement général Coupe de France

- 1 podium Club (avec les 3 meilleurs coureurs du club au total de la saison, en cas d'égalité, les clubs seront départagés par le 4ème, puis le 5ème, ...)
- 1 podium jeune femmes et hommes toutes catégories
- 1 podium général femmes et hommes toutes catégories

Il est convenu que les épreuves du Championnats de France seront comptabilisées dans le classement général.

Il faut avoir participé au minimum à deux étapes (lieux différents) de la Coupe de France et Championnats pour être dans le classement général de la Coupe de France.

Les points sont distribués en fonction du barème de la FIS (100/80/60/50/45/...) sur chaque épreuves et additionnés pour obtenir le classement général.

Des points de participation sont attribués en plus de chaque épreuve (10 pts en plus pour chaque participation de la 1ère à la 5ème épreuve, 20 pts de la 6ème à la 10ème épreuve et 30 pts à partir de la 11ème épreuve et plus).

e) Podiums Championnats de France

- 1 podium jeune U14 à U18 femmes et hommes toutes catégories
- 1 podium jeune assis femmes et hommes, si pas la même distance parcourus que Jeune toutes catégories
- 1 podium déficient visuel femmes et hommes
- 1 podium debout femmes et hommes
- 1 podium assis femmes et hommes
- 1 podium sourd/mal entendant femmes et hommes
- 1 podium Personne de petite taille femmes et hommes

- Pour les courses Open si classement scratch Femme et Homme confondus, il faudra retrancher 15% aux femmes sur leur coefficient

- Pour faire un scratch avec les fauteuils, obligation d'avoir le même parcours et d'appliquer au coefficient une baisse de 15% pour l'ensemble des fauteuils.

Seuls les coureurs français pourront prétendre au titre de champion de France. Si la course est aussi classée FIS, les coureurs étrangers seront récompensés par un cadeau.

Si le nombre d'inscrit est inférieur à 4 dans une catégorie, le jury se garde le droit de rassembler cette catégorie avec une ou plusieurs autres de même sexe et faire un classement commun pour décerner le titre.

Ces 2 décisions seront validées et annoncées la veille de la course lors du comité de course.

Seuls les coureurs français pourront prétendre au titre de champion de France. Si la course est aussi classée FIS, les coureurs étrangers seront récompensés par un cadeau.

Chaque coureur devra avoir participé au minimum à une épreuve de coupe de France ou avoir couru à l'international dans la saison pour pouvoir prendre part aux épreuves des Championnats de France.

5. Organigramme des responsables techniques des compétitions

Toute compétition sans Délégué Technique ne pourra être homologuée.

Le Jury a les prérogatives prévues au Règlement International. Le jury se compose au minimum d'un DT, d'un directeur d'épreuve et d'un Chef/Responsable du pas de tir pour le biathlon.

- Le Délégué Technique (DT)

Il devra avoir une licence « cadre » à la FFH en cours de validité.

Il est validé par la commission lors des épreuves Nationales et par l'organisateur lors d'épreuves régionales.

- Le Chef/Responsable du pas de tir

Il devra avoir une licence « cadre » à la FFH en cours de validité.

- Le Directeur d'épreuve

Représentant du Comité d'Organisation, sur toutes questions relatives à la technique et à la logistique. Il devra avoir une licence « cadre » à la FFH en cours de validité.

6. Droit à l'image

Par sa participation à une manifestation sportive organisée sous l'égide de la Commission des Sports d'hiver de la FFH, tout participant (club, sportif, entraîneur, encadrant, accompagnateur, assistant sportif et/ou de vie, officiel, bénévole) autorise expressément la FFH (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'évènement.

La FFH s'engage à ne pas utiliser l'image des participants à ces manifestations d'une manière

qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée de ces derniers.

Si un participant quel qu'il soit s'y oppose, il devra expressément le signaler à la commission sportive au plus tard à l'accueil de la manifestation à laquelle il participe.

7. Données nominatives

Par sa participation à une manifestation sportive organisée sous l'égide de la Commission des Sports d'hiver de la FFH, tout participant (club, sportif, entraîneur, encadrant, accompagnateur, assistant sportif et/ou de vie, officiel, bénévole) autorise expressément la FFH (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser son nom, son sexe, son âge, sa catégorie sportive, ses résultats sportifs, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

La FFH s'engage à ne pas utiliser les données des participants à ces manifestations d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée de ces derniers.

Si un participant quel qu'il soit s'y oppose, il devra expressément le signaler à la commission sportive au plus tard à l'accueil de la manifestation à laquelle il participe. Dans le cas de l'utilisation des données personnelles ayant pour objectif d'afficher publiquement les performances sportives, la FFH pourra remplacer le nom du sportif par un nom factice de substitution, permettant d'afficher la performance sans afficher de données personnelles.

8. Procédures de protestation

Voir règlement support de la FIS, Para-nordique skiing International Competition Rules Section F (page 130) « Protest ».

<https://www.fis-ski.com/para-nordic/documents#Rules>

Pour les faits de course et de chronométrage, dans les 15 minutes après l'annonce des disqualifications et de la liste des résultats non officiel. Qui sont, soit affichés sur le tableau dans l'air d'arrivée soit/et envoyer sur le réseau de communication de la compétition (groupe wathapps des athlètes et entraîneurs).

9. Droits d'engagement en compétition

Le prix des inscriptions est de 10€ par jour de course (Coupe de France, Championnats de France et challenge Open) pour les coureurs et de 8€ pour les guides et les accompagnateurs.

Un seul accompagnateur possible pour les compétiteurs malvoyants, assis, mineurs et certains debout par dérogation. L'accompagnateur pourra bénéficier d'un forfait.

Les inscriptions seront majorées à partir du **mardi 14h** précédant la course et elles seront closes le **jeudi** précédant la course à **14h**. La majoration est de 15€ pour tous.

Aucune inscription ne pourra se faire le jour de la compétition. Les inscriptions ne seront effectives qu'après règlement complet.

Le prix d'inscription peut être supérieur dans des compétitions inclusives permettant de
Saison 2025-2026

s'aligner avec les droits d'inscription de l'organisateur principal.

10. Tarifs restauration

Aucun repas n'est prévu par l'organisateur. Il pourra librement proposer un ravitaillement.

11. Tarifs hébergement

La commission n'impose pas aux organisateurs de proposer un service d'hébergement pour l'ensemble des participants. Il est donc laissé à la discrétion de chaque organisateur de le proposer ou non et d'informer les participants des tarifs en vigueur.

12. Antidopage et fraude

La pratique sportive est soumise à des règles strictes en matière d'antidopage, de lutte contre la fraude mécanique et technologique. Les organisations internationales, telles que le Comité International Paralympique (CIP) et d'autres fédérations sportives nationales et internationales, ont mis en place des réglementations spécifiques pour garantir l'intégrité des compétitions.

- Antidopage :

Les athlètes Handisport sont tenus de respecter le Code Mondial Antidopage édicté par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et les règles fixées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). Ce code définit les règles et les procédures en matière de contrôle antidopage, de sanctions en cas de violation, et promeut une approche cohérente au niveau mondial.

<https://www.wada-ama.org/fr>

<https://www.aflld.fr/>

- Fraude Mécanique et Technologique :

La fraude mécanique et technologique, également connue sous le nom de "dopage technologique" ou "technodopage", concerne l'utilisation de dispositifs ou de technologies visant à améliorer artificiellement les performances d'un athlète. Cela inclut l'utilisation de tout dispositif non réglementaire qui pourrait conférer un avantage injuste.

Les règlements spécifiques pour la fraude technologique sont généralement édictés par les fédérations sportives internationales, en collaboration avec les experts en technologie et les autorités compétentes. Ces règles sont conçues pour garantir que l'équité et l'intégrité sportive sont préservées.

Les contrôles peuvent être effectués sur l'équipement utilisé par les athlètes pour s'assurer que tout équipement utilisé est conforme aux normes établies.

Les athlètes Handisport sont tenus de se conformer à ces réglementations pour pouvoir participer aux compétitions internationales et nationales. Les violations peuvent entraîner des sanctions, y compris des suspensions et la disqualification des résultats.

13. Contacts

Manager de la performance Para-ski nordic, Vincent Duchène :
v.duchene@handisport.org

Responsable Développement à la FFH, Charles Hordenneau:
c.hordenneau@handisport.org

Web site : www.ski-handisport.org

Facebook : [@Ski/SnowboardHandisport](https://www.facebook.com/Ski/SnowboardHandisport)

Twitter : @skihandi

Instagram : [@skihandifrance](https://www.instagram.com/skihandifrance)